

1. OBJECTIF

La politique en cas de fraude vise tout le personnel de l'organisation, incluant les personnes à contrat. Elle a pour objectif de préciser au personnel les conséquences graves des gestes visés par cette politique, lesquels sont jugés intolérables par l'organisation.

2. PORTÉE

La fraude visée par cette politique vise une gamme étendue de gestes répréhensibles et intolérables. Les gestes suivants envers l'organisme et ses avoirs sont entre autres visés et ils ne constituent pas une liste exhaustive :

- Vol de temps, de biens ou d'équipements;
- Utilisation abusive et non autorisée des biens;
- Détournement de fonds pour qui que ce soit (entreprise ou individu);
- Contournement des contrôles par la direction ou par le personnel comptable;
- Falsification des états financiers;
- Vandalisme;
- Tout autre délit jugé répréhensible par le conseil d'administration.

3. CONSÉQUENCES

Tout acte mentionné au paragraphe précédent, commis par un membre du personnel à salaire ou à contrat, mène automatiquement à un renvoi immédiat et sans préavis. Les personnes responsables pourraient de plus faire l'objet de poursuites judiciaires.

Les membres du conseil d'administration sont aussi visés par cette politique pour l'aspect des poursuites judiciaires.

4. MODALITÉS D'APPLICATION

La politique en cas de fraude est appliquée par le conseil d'administration de l'organisme, lequel peut se faire accompagner du directeur général s'il n'est pas en cause.

Tout employé ou contractuel de l'organisme doit signer cette politique en guise d'attestation de la connaissance de cette dernière.

Processus de dépôt d'une plainte

En premier lieu, si ce dernier n'est pas en cause, adresser votre plainte au directeur général,

Joelle Ethier, directrice générale : joelle.ethier@beauchateau.ca

En second lieu, si le directeur général est en cause, adresser votre plainte par courriel aux membres du conseil d'administration suivants :

Eric Allard, président : eric.allard@ville.chateauguay.qc.ca;

Alain Dubuc, vice-président : alain.dubuc@ville.beauharnois.qc.ca

Ces derniers mandateront une firme externe pour enquête.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur à compter du 31 mai 2022.

6. SIGNATURE

J'ai pris connaissance de la présente politique en cas de fraude et je suis conscient des conséquences graves reliées à des gestes de fraude commis contre mon organisation.

Signature

Date

Nom